

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 2 FEVRIER 2016

Mme Faccenda ouvre la séance à 17h35

- Sont présents 16 membres sur 24 . ( cf liste d 'émargement ci-jointe-annexel)
- Sont excusées : Mme Le Coz et Mme Compois – M.Fichet remplacé par Mme Quénéa
- Sont absents : M.Bihan, M.Le Guedes, M.Le Cunuder

Mme Faccenda indique que Mme Huon, conseillère départementale aura un peu de retard.

Mme Faccenda remercie les membres du Conseil d'Administration d'accueillir Mme Rolland, agent comptable du collège, présente pour la présentation du compte financier 2015.

Le quorum étant atteint Mme la Principale déclare que la séance peut débiter.

- Mme Faccenda propose la candidature de Mme Plantec, représentant des personnels enseignants et d'éducation en tant que secrétaire de séance.
- Mme Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du CA du 2 février 2016 :  
Pour : 16                      Absentions : 0                      contre : 0

Pour faire suite au Conseil d'Administration du 2 février 2016, Mme Faccenda indique qu'avec le soutien du Conseil Départemental et du Rectorat, le Collège a été labellisé « Collège du Numérique et des innovations pédagogiques » suite au dépôt du dossier en janvier dernier. Cette labellisation sera incluse dans la réalisation du projet d'établissement.

Mme Faccenda indique également que la commission de sécurité du mercredi 2 mars 2016 a émis un avis favorable quant à la poursuite de l'ouverture du Collège. Nous attendons confirmation des services de la Préfecture.

*17h42 : arrivée de Mme Huon*

- Mme Faccenda propose l'ordre du jour modifié :
  - Suppression du Point III-1 : adhésion au groupement de commandes du Finistère 2017
  - Point III-3 : admission en non valeur

Pour : 17                      Absentions : 17                      contre : 17

- Mme Faccenda indique que le conseil de vie collégienne se réunira à l'issue du Conseil d'Administration. Les élèves du CVC ont été réunis par Mme Plantec dans le cadre de l'organisation de l'accueil lors des Portes Ouvertes du Collège qui ont eu lieu le samedi 12 mars 2016. Mme Faccenda remercie les élèves pour leur implication et participation active lors de cette demi-journée.
- Du fait de la présence de Mme Rolland, le Conseil d'Administration commencera par étudier le point III .

### POINT III- Points Financiers

#### 1. Compte financier 2015

Mme Faccenda, présidente du Conseil d'Administration invite Mme Kuligowski et Mme Rolland à présenter le compte financier 2015.

Mme Rolland explique et rappelle aux membres du Conseil les principes de la comptabilité publique.

*17h50 : arrivée de M.Le Cunuder*

Mme Kuligowski présente la première partie du compte financier qui rend compte de la gestion et est de la compétence de l'ordonnateur. ( voir rapport joint au procès verbal),

Mme Rolland présente la deuxième partie du compte financier qui analyse les données financières et revient au comptable. ( voir rapport joint au procès verbal)

M.Le Lay indique que le fond de roulement important en 2015 explique l'abattement de 40 % et que l'objectif est d'arriver à un équilibre. M.Le Lay s'interroge sur la marge de manœuvre du domaine pédagogique et demande si il est possible d'investir davantage sur la pédagogie.

Mme Kuligowski et Mme Faccenda indiquent que toutes demandes d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre de la pédagogie sont étudiées et ont très souvent une suite favorable.

M.Le Lay interroge également sur les questions financières qui découleront de la restructuration du gymnase de la commune de Lanmeur durant l'année 2017. (fermeture de celui-ci).

Mme Huon indique que 4 millions d'euros dormaient dans les caisses de collèges finistériens d'où les décisions de procéder à des abattements, dans la mesure où ces 4 millions correspondent aux impôts des Finistériens. Le Conseil Départemental étudie de près les comptes des établissements et fait en sorte de gérer les budgets au plus juste. L'objectif est d'avoir un service et un accueil des collégiens le meilleur possible et d'accompagner les projets pédagogiques.

Mme Faccenda précise que les échanges avec le Conseil Départemental sont dynamiques et nombreux , permettant la mise en œuvre du projet d'établissement. Mme Faccenda souligne également le travail de grande qualité réalisé par Mme Kuligoswki.

Mme Rolland rajoute que la situation des créances est saine, et qu'un gros travail est mené par le service de gestion pour que le taux de recouvrement soit bas.

La présidente du Conseil d'Administration demande que ce compte financier soit adopté sans réserve :

Pour : 18                  Absentions : 0                  contre : 0

Mme La Principale propose aux membres du Conseil d'Administration d'affecter la totalité du résultat 2015 s'élevant à - 25 311,02 euros sur le compte des réserves générales de l'établissement. Le fond de roulement au compte financier s'élève à 152 002,09 euros,

Pour : 18                  Absentions : 0                  contre : 0

18h30 : Mme Rolland quitte le Conseil d'Administration , Mme Faccenda la remerciant de sa présence.

## **2- prélèvement sur fonds de réserve**

Afin d'acquérir une mono-brosse au prix de 1650,88 euros pour l'entretien du Collège, le Conseil Départemental subventionnera cet achat sous réserve d'acceptation de la demande de subvention à la commission permanente du mois 2016 à hauteur de 825 euros.

Mme Faccenda demande son accord aux membres du Conseil d'administration pour un prélèvement sur fonds de réserve de 825,88 euros euros pour l'achat d'une mono-brosse :

Pour : 18                      Absentions : 0                      contre : 0

## **Point I. Vie pédagogique et vie scolaire**

### **1-Épreuve Histoire des Arts :**

Mme Faccenda rappelle les modalités d'organisation de l'épreuve d'histoire des arts déjà évoquées au Conseil d'Administration du 23 novembre 2015.

Mme Faccenda indique que les informations ont été transmises aux familles via la lettre d'information jointe à l'envoi des bulletins scolaires.

Le mercredi 18 mai 2016 de 8h30 à 12h30 se déroulera l'épreuve d'histoire des arts session 2016 comptant pour l'obtention du DNB :

Pour : 18                      Contre : 0                      Abstention : 0

## **Point II- Contrats et conventions :**

### **1-convention partenariat culturel avec le Musée de Morlaix :**

Les élèves de 3ème B se sont rendus au Musée de Morlaix afin d'effectuer une visite guidée de l'exposition Villéglé accompagnés par Mme Hion et M.Gourlay. Cette sortie se place dans le cadre de l'épreuve d'Histoire des Arts.

Mme Faccenda demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer la convention de partenariat culturel avec le Musée de Morlaix ( 48,50 euros) :

Pour : 18                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **2-convention partenariat en lien avec l'arthotèque des Moyens du Bord à Morlaix**

Pour faire suite à cette visite et pour en faire profiter l'ensemble des élèves et membres de la communauté éducative, le Collège expose jusqu'au 3 juin l'exposition Villéglé en partenariat avec l'association les Moyens du Bord.

Les membres du Conseil d'Administration échantent sur l'opportunité d'effectuer cet abonnement en début d'année scolaire prochaine vu les apports pédagogiques de la mise en place d'expositions durant toute l'année au sein du collège.

Mme Faccenda confirme que de proposer des expositions est également une bonne ouverture sur l'extérieur.

Mme Faccenda demande l'autorisation aux membres du Conseil d'Administration de signer la convention de partenariat culturel avec l'arthotèque des Moyens du Bord pour l'année 2015-2016 ( 120 euros) :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

**Point IV : Travaux et équipements : :**

**1- Point sur les travaux :**

L'établissement va rentrer dans une période de restructuration au niveau du rez-de-chaussée ( restructuration des salles de sciences).

Dès les vacances de Pâques, une première phase de travaux consistera à retirer les sols plastiques des salles 8 et 9.

A partir du 28 juin 2016 , les travaux de démolition commenceront.

Ces travaux devraient durer jusque début février 2017.

*18h48 : départ de Mme Rémond*

Actuellement, une pré-étude sur la restructuration des cuisines est en cours. La restructuration devrait commencer sur l'année 2017/2018.

M.Brigant s'interroge sur l'organisation des salles de sciences pour l'année 2016/2017 : utilisation de la salle encore équipée, stockage et gestion du matériel.

Mme Faccenda indique que l'occupation des salles sera revue dans le cadre de la réalisation des emplois du temps et la mise en œuvre de la Réforme.

**Point VI- Questions diverses :**

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 18h57

La présidente du Conseil d'Administration

Mme FACCENDA

Le Secrétaire de séance

Mme PLANTEC-ROUSIC

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 29 mars 2016**

**QUORUM :**

**Présents :**

	Qualité	TITULAIRE	SUPPLEANT	EMARGEMENT
<b>1. EQUIPE DE DIRECTION</b>	Principale C.P.E. Gestionnaire	FACCENDA M. PLANTEC-ROUSIC F. KULIGOWSKI O.		
<b>2. REPRESENTANT de la Collectivité Territoriale</b>	Conseiller départemental collectivité locale collectivité locale	HUON Joëlle LOSTANLEN G. FICHET J. L. BIHAN P.	QUENEA A.	  
<b>3. PERSONNALITES QUALIFIEES</b>	Directrice adjointe ULAMIR	COMPOIS Bénédicte		Excusée
<b>4. PERSONNELS ELUS DE l'établissement</b>		LUCAS Hervé REMOND Christine LE LAY Erwan BRIGANT Hervé LOUVEL Aline LENNE Nicolas LARHANTEC Christian JEGADEN Chantal	BRIGANT Gwenaëlle LE PAGE Gaëlle LIMA Natalia SIMONOWSKI Lisa HION Charlotte GUILLOU Sylvie	              Excusée.
<b>5. PARENTS d'ELEVES</b>		LE COZ Gaëlle, excusée MARTIN Stéphanie LE GUEDES Gilles LACUT Céline DAFNIET Yvan LE CUNUDER Gilles	LACUT Anne-Françoise SCOUARNEC Isabelle GAUTHIER Marianne LOUIN Réjane MALARD Hélène	Excusée.     
<b>Elèves</b>		STEPHAN Maïna FUSTEC Marion	PATTE Richard LAURANS Clara	   

## **Ordre du jour modifié du Conseil d'Administration du 29/03/2016**

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 2 février 2015
- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour

### Point I – Vie pédagogique et vie scolaire

1. épreuve histoire des arts

### Point II – Contrats et conventions

1. Convention partenariat culturel avec le musée de Morlaix
2. Convention partenariat en lien avec l'artothèque des moyens du bord de Morlaix

### Point III – Points financiers

1. Compte financier
2. prélèvement sur fonds de réserve
3. admission en non valeur

### Point IV - Travaux et équipements

1. point sur les travaux

### **Questions diverses :**

*Merci de faire parvenir par écrit les questions diverses 48 h avant le Conseil d'Administration*

**COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2015 :**  
**1<sup>ère</sup> partie, rapport de l'ordonnateur**

Le rapport sur le compte financier est constitué de 2 parties présentées conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable. La première partie rend compte de la gestion et est de la compétence de l'ordonnateur, la seconde analyse les données financières et revient au comptable.

Le compte rendu de gestion rend compte de l'exécution budgétaire en regard du budget adopté et modifié par le conseil en cours d'année par DBM. Il explicite notamment les différences entre les prévisions budgétaires et leur exécution.

**I – Le contexte 2015 :**

**1- Moyens de fonctionnement de l'établissement :**

**Les effectifs élèves :**

Rappel 2014	2015	Écart
373	358	15

Il y a 4 divisions par niveau de 6ème – 5ème – 4ème et 1 division en 3ème soit 15 divisions au total.

**La DGH**

Rappel 2014	2015	Écart
443 h	413h50	- 29,5h

**Les masses salariales**

Agents de l'état	Agents du CG
1 959 232,70 €	259 653,00 €

Récapitulatif des emplois : 2,5 personnels administratifs - 31 professeurs - 1 CPE – 3,5 ASEN – 8 AVS en contrat aidé 1 ASEN AVS - 9 agents techniques territoriaux, dont 1 contrat aidé et 1 emploi d'avenir–

**Les travaux**

- travaux de mise en sécurité électrique

### Recettes significatives prises en compte dans l'élaboration du budget initial 2015 :

- Tarifs du service de restauration : selon les orientations adoptées par le Conseil Départemental du Finistère lors de la commission permanente du 19 juin 2014 le Conseil d'administration, réuni le 2 octobre 2014, a voté une augmentation proposée par le conseil départemental.

- Dotation théorique de fonctionnement votée par le Conseil général du Finistère : 73 524 €.  
« Dans le cadre de la mise en place de la RCBC au 1er janvier 2013, les fonds de réserve spécifiques au service général et au service de restauration disparaissent pour laisser place à un Fonds de Roulement unique (FDR) qui est mesuré par le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie.

Ainsi, 2 nouveaux niveaux d'abattements ont été instaurés :

- diminution de 20 % de la dotation de fonctionnement annuelle quand le nombre de jours de FDR au compte financier antérieur est supérieur à 90 jours ;

- diminution de 40 % de la dotation de fonctionnement annuelle quand le nombre de jours de FDR au compte financier antérieur est supérieur à 120 jours. »

Notre établissement fait apparaître un nombre de jours de fonds de roulement de 138,5 jours. C'est pourquoi la dotation calculée qui devait être de 73 524 € passe à 44 115 €.

Compte tenu de la situation des réserves de l'établissement au compte financier 2013, un abattement de 40% a été opéré. La dotation réelle a donc été de 44 115 € ( soit - 29 410 € par rapport à la dotation prévue), soit en très nette baisse par rapport à 2014 (67 406 €) et 2013 (68 361 €). Il a été décidé de répartir cette dotation uniquement dans le service ALO (44 115 €) pour les charges de viabilisation.

- Le Conseil général a par ailleurs accordé :

- 2 000 € pour maquettes techno
- 420 € pour collège et territoire
- 2 136 € pour l'achat du tracteur tondeuse
- 3 000 € pour l'achat du robot NAO
- 3 381,10 € pour l'achat d'une imprimante 3D
- 1 755,39 € de dotation pour les entrées piscine 6ème
- 3 648,12 € pour la piscine et le transport piscine
- 9 826,95 € de subvention pour le gymnase

### **2- Choix arrêtés lors de l'élaboration du budget 2015 :**

#### Dépenses significatives 2015 prises en compte dans l'élaboration du budget initial 2015 :

- Le budget 2015 du collège de Lanmeur est le troisième budget issu de la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC) entrée en application le 01 janvier 2013. En concertation avec l'autorité académique et le conseil départemental, un certain nombre d'orientations ont été adoptées lors de l'élaboration du budget initial, tels que la création d'un service spécial restauration et hébergement et la prise en compte du projet d'établissement. Il a par ailleurs été décidé, en concertation avec l'équipe pédagogique, de redéfinir le montant et la destination des crédits d'enseignement, en effet chaque équipe disciplinaire a dû déposer un budget prévisionnel.



### 3- Équilibre budgétaire - budget initial

Le budget initial 2015 s'équilibrait de la manière suivante :

Un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 60 560,48 € a été nécessaire pour assurer l'équilibre du budget, arrêté à 382 919,40 € en dépenses et 322 358,92 € en recettes.

### 4- Principaux événements survenus au cours de l'exercice ayant eu un impact sur le budget :

- Pour le SRH les dépenses prévisionnelles ont été baissées de 12 000 €. En effet pour le budget 2015, nous avons décidé de ne pas voter le budget en déséquilibre comme les années passées ou nous puisions sur le fonds de roulement pour équilibrer mais de diminuer la contribution entre services du SRH vers le ALO et donc de prendre sur la partie de cette contribution pour payer le matériel, les contrats, réparation, linge, produits d'entretien, taxes.
- Baisse de la dotation de 40 % suite au fonds de roulement 2013 important.

## II – Bilan par service :

### 1) Le service général :

#### Le service Activités Pédagogiques :

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
81 662,79 €	103 445,56 €	68 631,42 €	90 052,80 €
-21 782,77 €		-21 421,38 €	

Les recettes de ce service proviennent des subventions de l'État pour la reprographie les carnets de correspondance et les manuels scolaires, du conseil départemental (dotation maquettes techno) et des familles et du FSE pour les voyages.

une subvention de 23 489 € était prévue pour renouveler du matériel de sciences physique et SVT suite à des travaux. Les travaux étant repoussés, la subvention sera dépensée en 2016.

**Bilan des dépenses :**

CDI	4 499,94 €	5,00%	livres et abonnements
Crédits pédagogiques	1 173,60 €	1,30%	droits reprographie et carnets de correspondance
Crédits d'enseignement	8 201,28 €	9,11%	matériels divers pour les disciplines, séries de romans, abonnement au site TV, vidéoprojecteur
Sorties	3 667,50 €	4,07%	sorties DP3, Crozon, expo Landerneau...
Voyages	72 510,48 €	80,52%	échange Allemagne, échange Italie, voyage GB, voyage Paris, séjour intégration 6ème Primel
TOTAL	90 052,80 €	100,00%	

Le principal poste de dépenses concerne les voyages.

VOYAGES	Dépenses	Recettes	Familles	FSE	Fonds de roulement
GB	28 364,00 €	25 932,83 €	21 120,00 €	4 812,83 €	2 431,17 €
Allemagne mars 2015	7 307,21 €	6 600,00 €	6 600,00 €	0,00 €	707,21 €
Allemagne octobre 2015	6 984,15 €	6 445,37 €	5 760,00 €	685,37 €	538,78 €
Italie	11 015,90 €	9 567,00 €	8 487,00 €	1 080,00 €	1 448,90 €
Paris	11 236,17 €	9 360,00 €	7 605,00 €	1 755,00 €	1 876,17 €
séjour intégration 6ème	7 603,05 €	6 825,00 €	4 095,00 €	2 730,00 €	778,05 €
TOTAL	64 907,43 €	57 905,20 €	49 572,00 €	8 333,20 €	7 002,23 €

Bilan des voyages : 97 élèves de 5<sup>ème</sup> ont fait un voyage découverte dans la région de Windsor en Angleterre, en hébergement en famille d'accueil. 41 élèves de 4<sup>ème</sup> sont partis à Jesi dans la région des Marches en Italie en échange avec le collège Scuola Media Lorenzini de Jesi. 33 élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sont partis en mars et 32 élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sont partis en octobre à Eberswalde en Allemagne en échange avec le collège d'Eberswalde. 2 classes de 3<sup>ème</sup> soit 46 élèves sont partis à Paris pour 3 jours de visites. 91 élèves sont partis 3 jours en séjour d'intégration à Primel Tregastel.

**Le service Vie de l'élève :**

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
8 970,89 €	11 680,89 €	8 193,04 €	10 499,78 €
-2 710,00 €		-2 306,74 €	

**Les recettes** de ce service proviennent des subventions de l'État (fonds sociaux), du conseil départemental (dotation piscine, reliquat dotation jumelage artistique, ).

### **Bilan des dépenses :**

Collège et territoire	96,00 €	0,91%	intervenante Ulamir espace parents
Fonds sociaux	2 658,32 €	25,32%	27 familles aidées
Orientation	131,60 €	1,25%	Forum de l'orientation et documentation ONISEP
Jumelage artistique	3 240,86 €	30,87%	Résidences artistes
Piscine	3 777,60 €	35,98%	Classes de 6 <sup>ème</sup> 10 séances
Infirmierie	595,40 €	5,67%	Matériel infirmierie
TOTAL	10 499,78 €	100,00%	

Les principaux postes de dépenses concernent la piscine, le jumelage artistique et les fonds sociaux.

#### Bilans des dépenses

Bilan collège et territoire : 96 € pour l'intervenante de l'Ulamir à l'espace parents

Bilan fonds sociaux: 27 familles ont été aidées. 2 178,32 € d'aide pour la demi-pension et 480 € d'aide pour les voyages. Soit un total de 2 658,32 € de fonds sociaux accordés en 2015.

Bilan orientation : frais de participation au forum Cap Orientation.

Bilan jumelage artistique : la dernière résidence d'artistes a eu lieu au collège en février – mars 2015. Ces résidences sont subventionnées pour 80 % par le conseil général et pour 20 % sur le projet d'établissement. Le Conseil général a attribué 7 500 € pour la 2ème année de résidence. Les dépenses atteignent 3 240,86 € pour l'année 2015.

Bilan piscine : Les dépenses pour un montant total de 3 777,60 € concernent les 4 classes de 6ème pour 10 séances de piscine + le transport à la piscine de Plouigneau.

dépenses infirmierie : les dépenses sont d'un montant de 595,40 € pour le matériel de pharmacie de l'infirmierie.

#### Le service Administration et Logistique :

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
63 269,74 €	93 137,45 €	79 535,99 €	98 429,17 €
-29 867,71 €		-18 893,18 €	

**Les recettes** de ce service proviennent de la totalité de la dotation de fonctionnement ( 44 115 €), de la subvention gymnase (9 826,95 €) du loyer du logement COP (5 759,26 €) de la reprise de l'ancien tracteur tondeuse (700 €) de la contribution entre services (14 029,13 €) et des amortissements neutralisés (5 105,65 €)

## Consommations Fluides 2015

	2013	2014	2015
Gaz	16 161,37	9 257,80	8 671,86
Eau	3 538,56	3 891,88	3 905,60
Électricité	20 498	21 327,48	24 367,67
	40 197,93	34 477,16	36 945,13

L'année 2015 est la troisième année entière de fonctionnement de la chaufferie gaz. Auparavant le collège était chauffé au fuel. La consommation de gaz est encore plus faible qu'en 2014, en effet, l'hiver 2015 a été très doux.

On peut envisager pour 2016 des dépenses de gaz similaires.

Situation des dépenses à la même date : 3 691,26 € au 2 mars 2014 – 3 520,84 € au 28 février 2015 – 3653,21 € au 9 mars 2016.

### ***Bilan des dépenses :***

Viabilisation	36 945,13 €	37,45%	Eau – edf- gaz
Locaux	10 461,00 €	10,61%	Entretien des locaux, achat de matériels pour le service maintenance, contrats d'entretien
Amortissement	11 435,81 €	11,59%	Amortissements
Reprographie	5 894,92 €	5,98%	Location du copieur, entretien, consommables de 2 copieurs et 1 duplicopieur (3668,06€) et consommation de papier (2 026,86 €)
Matériels	8 646,80 €	8,77%	matériels informatique, pc, DAIP, consommables informatique
Administration	15 428,56 €	15,64%	Assurances, doc administrative, fournitures administratives, gasoil, internet, téléphone, affranchissements, produits d'entretiens
Subvention gymnase	9 826,95 €	9,96%	Subvention pour le gymnase entièrement reversée à la commune de Lanmeur pour l'utilisation du gymnase municipal
TOTAL	98 639,17 €	100,00%	

### **Les principales dépenses**

Les charges de viabilisation et d'entretien des locaux représentent à elles seules 36 945,13 €, soit 37,45% des dépenses du service ALO.

Les autres dépenses couvrent les dépenses administratives (notamment fournitures, copies, téléphone, internet, assurances, affranchissements, consommables informatiques), d'entretien (contrats, produits, matériels), d'équipement, de location et d'entretien de photocopieur ainsi que la fourniture de papier pour la reprographie. La neutralisation des amortissements et la variation des stocks (gaz) apparaissent également dans ce service.

**Total Service Général :**

Prévisions de recettes	Recettes		Dépenses		
	Recettes nettes	Ecart	Crédits ouverts	Charges nettes	Ecart
181 336,50 €	156 360,45 €	-24 976,05 €	241 810,92 €	198 981,75 €	-42 829,17 €

Recettes	Dépenses
156 360,45 €	198 981,75 €
-42 621,30 €	

Au total, si on compare les charges et les recettes, **le service général est déficitaire de 42 621,30 €**. La différence de dépenses entre les crédits ouverts et les charges nettes s'expliquent par le fait que des dépenses programmées pour le matériel de sciences n'ont pas été effectuées et que la dotation de fonctionnement a subi un abattement de 40 %.

**2) Les services spéciaux :**

**I- Le service de restauration et d'hébergement :**

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
148 284,81 €	148 721,04 €	148 292,54 €	130 982,26 €
-436,23 €		17 310,28 €	

Le service SRH est bénéficiaire de + 17 310,28€.

Les effectifs demi-pensionnaires forfait 4 jours pour l'année 2015 : 341 pour 137 jours de fonctionnement.

**Bilan des dépenses :**

Alimentation	71 251,78 €	54,40%	Denrées alimentaires
Contribution- reversement	44 407,84 €	33,90%	FARPI (30 378,71 €) et contribution entre services (14 029,13 €)
Matériel	4 251,80 €	3,25%	Vaisselle, petits matériels de cuisine
Entretien – réparations	5 230,65 €	3,99%	
Hygiène	3 914,46 €	2,99%	linge et produits d'entretien
Frais divers	1 925,73 €	1,47%	taxes OM – hébergement – huissier – variation stock
TOTAL	130 982,26 €	100,00%	

**II- Le service des bourses nationales :**

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
16 000,00 €	16 000,00 €	12 889,68 €	12 889,68 €
0,00 €		0,00 €	

Ce service est à l'équilibre puisque l'établissement reverse intégralement les sommes reçues en recettes de la part de l'état aux familles bénéficiaires, déduction faite des compensations opérées pour diminuer les créances dues par les familles des élèves DP ou internes.

Nombre de boursiers : 19% des effectifs

	Taux 1	Taux 2	Taux3	Total boursiers
2012/2013	40	30	12	82
2013/2014	43	20	13	76
2014/2015	41	23	9	73
2015/2016	35	25	9	69

**III- Les opérations en capital :**

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
8 168,10 €	16 594,36 €	157 681,61 €	15 793,21 €
-8 426,26 €		141 888,40 €	

crédits collège  
subvention CD29  
subvention CD29  
crédits collège  
subvention CD29  
crédits collège

ALDEBARAN ROBOTICS SAS	4 032.01
ALDEBARAN ROBOTICS SAS	3 000.00
KESTEN	3 924.00
KESTEN	349.00
MAKERSHOP 3D	3 419.00
EUROENERGIE	1 069.20

TOTAL 15 793,21 €

Au total, si on compare les charges et les recettes sans tenir compte de la sortie d'inventaire de matériels anciens, **la section des opérations en capital général est déficitaire de 7 625,11 €**. Cette somme correspond à un prélèvement sur fond de réserve pour l'achat du robot NAO, du tracteur tondeuse, et d'une carte électronique de la chaudière.

Les recettes sont extrêmement plus importantes que prévues, en effet cela est dû aux écritures comptables d'anciens matériels sortis d'inventaire.

### 3) Total général

Prévision		Réalisation	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
322 358,92 €	382 919,40 €	475 224,28 €	358 646,90 €
-60 560,48 €		116 577,38 €	

L'écart entre les dépenses et les recettes toutes sections confondues s'élève à **un bénéfice de 116 577,38 €, ce chiffre n'est pas « parlant » car les sorties d'inventaires viennent « fausser » le résultat.**

Si on ne prend pas en compte le service OPC dans ce calcul, le total général affiche alors 317 542,67 € en recettes et 342 853,69 € en dépenses soit un déficit de 25 311,02 €)

### Conclusion :

Le résultat 2015 qui s'établit à - 25 311,02 € euros est déficitaire. En effet des dépenses plus importantes cette année notamment en matériel informatique ou l'établissement a fait un gros effort pour ré-équiper les salles de classe. Il convient également de rappeler qu'un abattement 40 % du montant de la dotation de fonctionnement est appliqué par le Conseil départemental sur le montant de la subvention de fonctionnement.

Le collège de Lanmeur est un établissement qui réalise beaucoup de projets, de séjours pédagogiques et s'investit dans différents programmes. Nous verrons dans le rapport de l'Agent comptable que les besoins en trésorerie et fonds de roulement sont largement couverts pour cette année 2015. Mais il faut néanmoins rester vigilant, en effet pour le budget 2015, le Conseil départemental à effectué un abattement de 40 % de la subvention de fonctionnement. Pour le budget 2016, l'abattement a été de 20 % compte tenu du prélèvement effectué en 2015 pour équilibrer le budget. Il faut donc veiller à pouvoir garder le même « rythme » de projets.

## **COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2015-2<sup>ème</sup> partie : rapport de l'agent comptable**

Le rapport sur le compte financier est constitué de 2 parties présentées conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable. La première partie rend compte de la gestion et est de la compétence de l'ordonnateur, la seconde analyse les données financières et revient au comptable. Il y présente les indicateurs du compte financier permettant d'établir un diagnostic financier recensant les forces et faiblesses de l'établissement afin de porter un jugement sur sa performance et sa situation financière en se plaçant dans la perspective d'une continuité d'exploitation.

### **I – Le résultat de la section de fonctionnement**

*R = total des recettes de fonctionnement – total des dépenses de fonctionnement nettes*

Le bilan service par service du service général est présenté dans le rapport de l'ordonnateur. Au global, les recettes se sont élevées à 156 360,45 € (contre 188 854,52 € en 2014), et les dépenses à 198 981,75 € (contre 180 169,56 € en 2014), soit un déficit de 42 621,30 € contre un excédent de 8 694,96 € en 2014

Le service des bourses nationales est à l'équilibre, soit 12 889,68 €.

Les recettes du Service de Restauration et d'Hébergement SRH (148 292,54 €) étant supérieures aux dépenses (130 982,26 €) le service est excédentaire de 17 310,28 € (contre 4 090,07 € en 2014).

Concernant la participation aux charges communes, l'établissement applique un taux de 19,5%. Appliqué aux recettes des hébergements, ce taux donne un total de 28 915,54 €. Le montant des dépenses individualisées au sein du SRH (produits d'entretien, vêtements de travail, petit matériel, contrats d'entretien...) s'élève à 14 886,41 €. Aussi, la somme de 14 029,13 € est à reverser au service général. Cette somme sert à payer les dépenses du SRH supportées par le service général, notamment les dépenses de viabilisation.

Tous services confondus, les recettes ont atteint 317 542,67 € et les dépenses 342 853,69 €. **Le résultat qui est unique pour un budget est donc un déficit de 25 311,02 €** financé par un prélèvement sur le fonds de roulement, (contre un excédent de 12 775,03 € pour l'année 2014). Il faut souligner que le montant de la dotation de fonctionnement attribué par le Conseil départemental a été fortement diminué passant de 67 406 € à 44 115 € (-40%) en 2015.



### III – La capacité ou l'incapacité d'autofinancement (CAF-IAF)

	Dépenses	Recettes	
Exploitation	331 417,88	312 437,02	Exploitation
Dotation aux amortissements	11 435,81		Neutralisation amortissements acquis sur dotation
		5 105,65	Neutralisation amortissement acquis sur subvention
<b>Total des dépenses</b>	<b>342 853,69</b>	<b>317 542,67</b>	
<b>Résultat</b>	-25 311,02		
<b>Amortissements réels</b>	6 330,16		
<b>Produit d'éléments d'actifs cédés</b>	-700,00		
	<b>IAF</b>	<b>19680,86</b>	

Au-delà de la détermination du résultat qui correspond à la différence entre tous les produits et toutes les charges, la CAF/IAF représente le résultat des seules opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie. Par rapport au résultat, la CAF est corrigé du résultat des variations induites par les opérations d'ordre, opérations spécifiques qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie<sup>1</sup>.

La CAF ou l'IAF illustre l'apport ou la ponction dans la trésorerie. Elle met en évidence l'excédent (ou l'insuffisance) des ressources internes dégagées par l'activité de l'EPL.

Pour 2015, les amortissements<sup>2</sup>, s'élèvent à 11 435,81 €.

Parmi les amortissements, il convient de distinguer les amortissements neutralisés<sup>3</sup> des amortissements réels<sup>4</sup>.

Comme les amortissements neutralisés sont compensés par des recettes d'un même montant, ils n'ont aucune incidence au niveau du résultat.

En revanche, comme les amortissements réels ne donnent pas lieu à une opération équivalente en recettes, ils constituent réellement une charge.

Pour 2015, les amortissements réels s'élèvent à 6 330,16 €. Même si cette somme constitue une charge, elle n'a pas d'incidence sur la trésorerie dans la mesure où elle ne donne pas lieu à mouvement d'argent. Aussi, les amortissements réels ne sont pas à prendre à compte au niveau de la CAF-IAF

Comptablement, pour calculer l'IAF-CAF, il convient de rajouter au résultat soit -25 311,02 €, les 6 330,16 € correspondant aux amortissements réels et de soustraire le produit de la

<sup>1</sup> Amortissements notamment.

<sup>2</sup> L'amortissement est la constatation comptable de l'amointrissement de la valeur d'un bien immobilisé.

<sup>3</sup> Amortissements relatifs à des biens acquis par dotation ou subvention, c'est-à-dire financés par des entités autres que l'établissement.

<sup>4</sup> Amortissements relatifs à des biens financés par l'établissement.

cession d'éléments d'actif (vente tracteur) de 700,00 € car ce produit ne constitue pas une ressource financière durable. Nous avons ainsi une IAF de 19 680,86 €.

*Pour information, en 2014, le collège se plaçait dans les 157 collèges de l'académie ayant une CAF sur 212. Sa CAF de 18 093,51 €, était nettement au-dessus de la moyenne académique pour les collèges qui s'élevait à 5 375,42 €. La moyenne pour l'ensemble des EPLE étant de 12 486,64 €.*

#### **IV – Le fonds de roulement**

Il traduit la marge de manœuvre dont dispose l'EPLE à partir de la différence entre ses ressources et ses emplois stables.

Le fonds de roulement qui comprend les stocks augmente grâce aux excédents générés dans la cadre de la capacité d'autofinancement et diminuent par des insuffisances d'autofinancement ou par des prélèvements pour l'acquisition de biens immobilisables, notamment.

<b>Fonds de roulement</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
	140 544,14	139 218,73	156 497,44	130 240,47

L'exercice 2015 se termine par une IAF de 19 680,86 € et comprend 7 276,11 € d'immobilisations financées sur fonds propres, le fonds de roulement passe de 156 497,44 € à 130 240,47 € car il faut prendre en compte pour cette variation les 700,00 € de produit de cession d'élément d'actif du tracteur.

Le fonds de roulement qui est unique par budget se substitue à la notion de réserves. Le CA prélève sur le fonds de roulement et non plus sur les réserves.

#### **V – Les jours de fonds de roulement**

Les jours de fonds de roulement permettent d'estimer le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de recettes nouvelles.

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Montant fonds roulement	140 544,14 €	139 218,73 €	156 497,44 €	130 240,47 €
Charges de fonctionnement (comptes 60 à 65 or OP-SPE)	347 901,61 €	361 755,25 €	334 569,01 €	331 417,88 €
Nb jours fonds de roulement	145	139	168	141

Le nombre de jours de fonds de roulement diminue, passant de 168 à 141. Compte tenu du taux minimum de 60 jours préconisé par l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale, l'établissement se trouve dans une situation financière confortable.

Le collège dispose d'un nombre de jours de fonds de roulement bien supérieur au seuil des 90 jours fixé par le conseil général pour l'attribution dans sa totalité de la dotation de fonctionnement. Si les critères d'attribution du conseil général restent les mêmes pour 2017, la dotation de fonctionnement sera, comme en 2016, diminuée de 40% (40% d'abattement pour les établissements dont le nombre de jours de fonds de roulement est supérieur à 120).

Pour information, en 2013, le nombre de jours de fonds de roulement moyen est de 59 pour les collèges. Il passe à 66 jours pour 2014. Pour cette même année, sur 99 collèges ayant un effectif compris entre 250 et 500 élèves, comme le collège de Lanmeur, 47 se trouvaient dans une situation délicate avec un nombre de jours inférieur ou égal à 60. 28 collèges avaient entre 61 et 90 jours, et 24 collèges, dont celui de Lanmeur, un nombre de jours supérieur à 90.

## **VI – Le besoin en fonds de roulement**

Il calcule la différence entre les créances et les dettes au sens large (créances des familles mais également dotations Etat/ Collectivités ayant fait l'objet d'un ordre de recettes mais n'ayant pas encore été soldées par versement effectif) et les dettes, soit : stocks + débits classe 4 – crédits classe 4. Il représente les moyens nécessaires au financement de l'activité quotidienne.

Besoin en fond de roulement	2012	2013	2014	2015
	4 017,07	-13 996,57	-11 540,00	-10 924,22

D'un côté, compte tenu des stocks nécessaires au bon fonctionnement du SRH et des créances (demi-pension, voyage, acomptes versés par le collège pour des voyages sur l'exercice suivant) restant à recouvrer, l'établissement a besoin d'une trésorerie suffisante. D'un autre côté, compte tenu des subventions versées alors même que les dépenses correspondantes n'ont pas encore été effectuées, (subvention agenda 21, collège au cinéma du conseil général, crédits pédagogiques globalisés et fonds sociaux du ministère de l'éducation nationale...), avances des familles pour les voyages, l'établissement dispose d'avances de trésorerie.

Fin 2015, le constat est le même que fin 2014. Depuis le passage au prélèvement automatique, le prélèvement lancé fin décembre par l'agence comptable génère des avances (11 650 € d'avances dans ce cadre à fin de l'exercice 2015). Ces avances viennent diminuer le besoin en fonds de roulement.

Par rapport à 2014, le besoin en fonds de roulement négatif est quasiment stable, même si le montant global des créances est en diminution, car il en est de même pour le montant des dettes, ceci parce qu'il n'y a pas eu en 2015 d'opérations financières liées à l'organisation de voyage sur l'exercice suivant.

## **VII – Les créances de demi-pension**

a)- Montant des créances :

	2012	2013	2014	2015
Exercice en cours	5 269,40 €	4 390,87 €	2 867,48 €	3 394,08 €
Exercice antérieur	0 €	0 €	0 €	0 €
Huissier	2 913,58 €	1 180,11 €	1 685,44 €	840,58 €
Total	8 182,98 €	5 570,98 €	4 552,92 €	4 234,66 €

Responsable du recouvrement des créances, l'agent comptable doit s'assurer que tous les moyens ont été mis en œuvre pour recouvrer les sommes dues par les débiteurs.

Fin 2015, les créances de demi-pension s'élèvent à 4 234,66 € (dont 3 394,08 € au titre de l'année en cours et 840,58 € chez l'huissier).

Le montant des créances de demi-pension est quasiment identique fin 2015 par rapport à 2014. Par contre la répartition est différente : on constate que le montant des créances chez l'huissier a diminué de moitié entre 2014 et 2015, tandis que les créances de l'année ont augmenté.

b)- Montant des créances contentieuses rapportées au fonds de roulement :

	2012	2013	2014	2015
Montant des créances contentieuses compte 416	2 913,58 €	1 180,11 €	1 685,44 €	840,58 €
Montant du fonds de roulement	140 544,14 €	139 218,73 €	156 497,44 €	130 240,47 €
<b>Taux</b>	2,07 %	0,85%	1,08%	0,65%

En 2014, le collège se situe dans les 42% des établissements de l'académie ayant un taux de créances contentieuses compris entre 1 et 5%. 32% avaient un taux de moins de 1% et 26% avaient un taux supérieur à 5%.

### VIII – Le taux de non recouvrement des créances des familles

VIII/a- Taux de non recouvrement global (demi-pension, hébergements, voyages)

	2012	2013	2014	2015
Créances (comptes 4112/ 416/ 4117/ 4118)	8 182,98 €	6 161,98 €	4 822,92 €	4 279,66 €
Compte 4122 *			1 525,58 €	1 295,10 €
Vente de prestations de service / Produits des activités annexes	185 886,22 €	204 320,64 €	200 431,03 €	208 066,59 €
<b>Tx non recouvrement</b>	4,40 %	3,02 %	3,17%	2,68%

\* : Le compte 4122 correspond à des créances issues de la vente de biens ou de prestations de service de l'établissement à d'autres clients que les familles. Il est utilisé pour les créances type loyer, repas ou hébergement occasionnels, etc... depuis l'exercice 2014 (avant on utilisait le compte 4632).

Dans le cadre de qualité comptable, le recouvrement des recettes est un élément important. Par rapport à 2012, le taux de recouvrement global vis-à-vis des familles ne cesse de s'améliorer passant de 4,40% à 2,68%

*Pour information, en 2014 le collège se situait dans les 181 EPLE sur 315 ayant un taux de non recouvrement inférieur à 5%. 86 avaient un taux compris entre 5 et 10% et 48 un taux supérieur à 10%.*

VIII/b- Taux de non recouvrement amiable :

Il ne prend pas en compte les créances au contentieux et ne concerne que le recouvrement des produits de la restauration scolaire et l'hébergement (7062).

	2012	2013	2014	2015
Créances (comptes 4111/4112)	5 269,40 €	4 390,87 €	2 867,48 €	3 394,08 €
Produits de la restauration scolaire et l'hébergement (7062)	137 081,65€	149 807,13	154 144,44 €	137 312,41 €
<b>Taux non recouvrement amiable</b>	3,84 %	2,93 %	1,86 %	2,47%

Le taux de non recouvrement amiable augmente entre 2014 et 2015 passant de 1,86% à 2,47%. On peut noter que le montant des créances à recouvrer augmente alors même que le montant global des frais scolaires diminue.

*Pour information, en 2013, le taux de non recouvrement amiable dans les collèges était de 3,37%. Ce taux n'a pas été communiqué pour 2014.*

#### **IX- Le taux moyen de charges à payer :**

Il s'agit du taux de charges restant à payer en fin d'exercice 2015 qui résulte des factures parvenant tardivement (viabilisation, participation aux charges communes), nous obligeant à évaluer la dépense pour l'imputer sur le bon exercice.

	2012	2013	2014	2015
Solde débiteur comptes 4081/4282/4286/4382/4386/4686)	1 777,47 €	1 396,49 €	567,42 €	1 228,48 €
Charges de fonctionnement (comptes 60 à 65 hors OP-SPE)	347 901,61 €	361 757,09 €	334 569,01 €	331 417,88 €
<b>Taux moyen de charges à payer</b>	0,51 %	0,38 %	0,17%	0,37%

Après avoir diminué jusqu'en 2014, le taux moyen des charges à payer est en hausse fin 2015 (factures EDF parvenues tardivement). Il est toutefois peu élevé.

*Pour information, en 2013, le taux moyen de charge à payer en collège était de 3,37%. Ce taux n'a pas été communiqué pour 2014.*

#### **X – La trésorerie**

Trésorerie	Montant 2012	Montant 2013	Montant 2014	Montant 2015
	136 527,07 €	153 215,30 €	168 037,44 €	141 164,69 €

Au compte financier, elle est égale à la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. D'un niveau confortable, elle permet de payer normalement les fournisseurs.

Le besoin en fonds de roulement étant négatif, la trésorerie est supérieure au fonds de roulement.

## XI – Les jours de trésorerie

	2012	2013	2014	2015
Montant trésorerie	136 527,07€	153 213,46 €	168 037,44 €	141 164,69 €
Charges de fonctionnement (comptes 60 à 65 or OP-SPE)	347 901,61 €	361 755,25 €	334 569,01 €	331 417,88 €
Nb jours trésorerie	141	152	181	153

Compte tenu d'un niveau de trésorerie supérieur au niveau du fonds de roulement, les jours de trésorerie sont supérieurs aux jours de fonds de roulement.

Après avoir atteint 181 jours en 2014, le nombre de jours de trésorerie redescend quasiment à son niveau de 2013 (153 jours).

L'établissement bénéficie d'une marge de manœuvre particulièrement confortable.

## XII - L'autonomie financière :

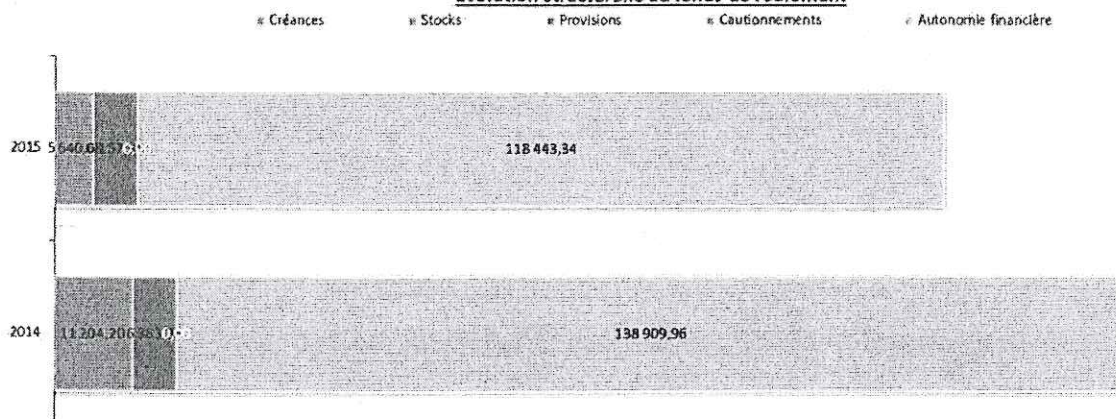
Il s'agit de la capacité à prélever. Cet indicateur permet de déduire la marge de manœuvre réelle de l'établissement. Il se calcule à partir du fonds de roulement déduction faite des provisions pour risques et charges et des éventuelles cautions reçues et du besoin en fonds de roulement pour couvrir les stocks et les créances.

	2014	2015
Fonds de roulement (1)	156 497,44 €	130 240,47 €
Provisions (2)	0 €	0 €
<b>FdRim (3) = (1) - (2)</b>	<b>156 497,44 €</b>	<b>130 240,47 €</b>
Stocks (solde classe 3) (4)	6 383,28 €	6 157,05 €
Créances (solde débiteurs classe 4) (5)	11 204,20 €	5 640,08 €
<b>BFdR1 (6) = (4)+(5)</b>	<b>17 587,48 €</b>	<b>11 797,13 €</b>
<b>Autonomie financière (7) = (3)-(6)</b>	<b>138 909,96 €</b>	<b>118 443,34 €</b>
Dépenses moyennes journalières (8) (dépenses nettes compte 60 à 65 or OP-SPE/360)	929,36 €	920,61 €
<b>Nombre de jour d'autonomie financière (7)/(8)</b>	<b>149</b>	<b>129</b>

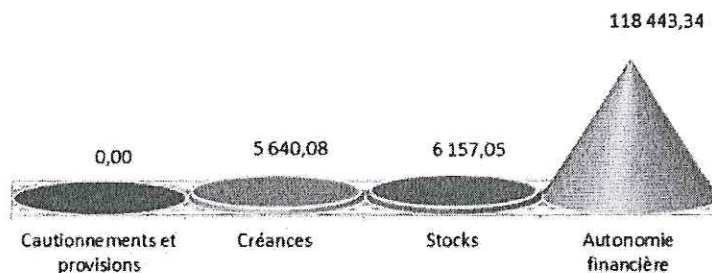
Compte tenu de la diminution du fonds de roulement ainsi que de la baisse du montant des créances (liée à l'absence d'acompte payé pour les voyages de 2016), le nombre de jours d'autonomie financière diminue, passant de 149 à 129.

*Pour information, en 2013, 14,15% des collèges avaient un fonds de roulement immédiatement mobilisable négatif. Ce taux n'a pas été communiqué pour 2014.*

### Évolution structurelle du fonds de roulement



### Composantes du fonds de roulement



\* \*  
\*

En conclusion, le fonds de roulement dont dispose l'établissement est confortable. Il permet de couvrir le besoin en fonds de roulement dont l'établissement a besoin pour fonctionner et dégage une trésorerie suffisante pour faire face aux obligations de l'établissement (paiement des fournisseurs dans le respect du délai de 30 jours).

Avec une autonomie financière de 118 443,34 €, l'établissement dispose de marges de manœuvre confortables pour financer des opérations sur ses fonds propres, compte tenu du montant du fonds de roulement, et après prise en compte du montant des stocks et des créances.

**Le CA doit se prononcer dans 2 délibérations distinctes sur :**

- L'adoption du compte financier
- L'affectation du résultat

**Concernant l'affectation du résultat, la proposition est la suivante :**

-25 311,02\_€ au compte « 10681- établissement » qui concerne le service général et qui s'élève donc à 152 002,09 €.

L'Agent Comptable  
Emmanuelle ROLLAND